Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 029-212901805-20251215-DEL2025008061-DE

TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUDIRY

Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-008-061

L'an deux mille vingt-cinq, le **15 décembre** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 08 décembre 2025

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.
Absent(e)s excusé(e)s :
Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren
Secrétaire de séance : *CAM Jean-Yves*

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil stratégique de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), le syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry (SIPP) et les 22 communes membres. Elle vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en faveur de la cohésion sociale sur le territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel.

La CTG 2026-2029, coconstruite avec l'ensemble des partenaires, s'inscrit dans la continuité des engagements pris depuis 2021 et intègre les évolutions législatives, notamment la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Elle couvre les champs suivants :

Petite enfance, enfance et jeunesse ;

- Parentalité ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

Le diagnostic partagé, réalisé à l'issue de la CTG actuelle, a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire, notamment :

- L'accompagnement d'un service public de la petite enfance lisible et coordonné ;
- L'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles, en anticipant la baisse démographique ;
- La mutualisation des moyens et la professionnalisation des équipes ;
- L'amélioration de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

La gouvernance de la CTG repose sur un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, associant les acteurs locaux. La convention prévoit également des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision à mi-parcours (mars 2027).

La signature de cette convention permettra de mobiliser des financements bonifiés de la CAF et de renforcer la coopération entre les collectivités et les partenaires institutionnels ;

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 029-212901805-20251215-DEL2025008061-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire (CAPLD) du 2 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACTE** le principe de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, les 22 communes membres, le SIPP, le Département du Finistère et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.
- **AUTORISE** la Maire, avec possibilité de subdéléguer ses pouvoirs, à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029, ainsi que ses annexes.
- **CHARGE** la Maire de notifier la présente délibération à la CAF du Finistère, au Département du Finistère et aux communes membres.

Accord du conseil à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre,

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves CAM